





## BURINAGE

À l'aide d'un burin, gravez sur vos objets de valeur, votre numéro de permis de conduire.



Les objets ainsi marqués ont peu d'attrait pour les voleurs et receleurs.

De plus, cela facilite le travail des policiers lorsqu'ils sont retrouvés.

## OBSERVATION

Vous êtes la personne qui connaissez le mieux votre secteur et qui pouvez fournir des informations essentielles aux policiers.



Soyez à l'affût des éléments qui éveillent vos soupçons.

Par exemple, si vous voyez un véhicule suspect, notez :

- la marque
- le modèle
- la couleur
- le numéro de plaque d'immatriculation
- les particularités

Évitez de laisser à l'extérieur de votre chalet des outils ou des objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou à forcer les serrures.

## INVENTAIRE

Faites l'inventaire de tous vos biens à l'aide de la grille qui se trouve au verso.



Gardez cet inventaire en lieu sûr. Si vous étiez victime de vol, il pourrait être utile au policier.

Il est aussi recommandé de photographier vos objets.

Évitez de conserver des objets de valeur dans votre chalet.



## **OPÉRATION OEIL DE LYNX**

Est un programme de prévention de la Sûreté du Québec s'adressant aux propriétaires et aux locataires de résidences situées en territoire non organisé ou en milieux isolés où la surveillance et le bon voisinage sont difficilement applicables.

Il mise sur la mobilisation de groupes de citoyens, de propriétaires et de locataires de concert avec tous les utilisateurs des régions isolées qui, avec leur service de police, auront à développer des moyens pour réduire les risques de méfaits et de vols par effraction.

### **OBJECTIFS**

- Améliorer le sentiment de sécurité des utilisateurs des résidences
- Fournir aux citoyens des conseils de sécurité pour se protéger contre le vol par effraction
- Réduire le nombre de vols par effraction dans les résidences
- Inciter les gens à la vigilance et à l'importance de signaler de façon précise tout individu suspect ou toute situation suspecte

### **OUTILS**

#### ***Dépliant informatif incluant:***

- Des conseils de prévention
- Une grille d'inventaire des biens à buriner
- Des coordonnées pour porter plainte ou transmettre de l'information pertinente aux policiers

#### ***Fiche d'observation***

#### ***Fiche d'inventaire***

#### ***Auto collant :***

- Pour résidence
- Pour véhicule

#### ***Burin***



## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas à communiquer avec la Sûreté du Québec ou la Municipalité de La Minerve.

### Note :

#### ***BURINAGE***

Moyennant un dépôt de 20\$ vous pouvez vous procurer un burin au comptoir de service de la Municipalité, chez BMR ou au Relais du village. Au retour du burin votre dépôt vous sera remis.

